



LA LETTRE DU MAIRE

juillet 2014

Chers Saint-Claireois, Chers Saint-Claireois,

Jean MEYRAND, candidat battu, mécontent des résultats de l'élection municipale, a déposé le 28 mars dernier, un recours en justice contre la liste que je conduisais et l'équipe municipale sortante pour demander l'annulation de cette élection. L'équipe municipale, sans inquiétude quant à l'issue de ce recours mais frustrée de ne pouvoir répondre aux actes diffamatoires s'est mise au travail dès le lendemain du scrutin. Nous sommes heureux de vous annoncer que le jugement du 13 juin a **rejeté ce recours sur le fond**. Nous espérons désormais que les élus qui se qualifient de liste d'« opposition » vont se décider à travailler avec nous dans l'intérêt de la commune car c'est bien pour Saint-Claire et ses habitants que nous œuvrons chaque jour. Une page se tourne, l'été s'installe, nous vous souhaitons de bonnes vacances. Passons maintenant aux actualités de notre commune :

Nous recherchons une personne pour dispenser **des cours de couture** les lundis après-midi pendant la période scolaire à partir du 15 septembre 2014. Merci de déposer votre candidature en mairie.

La première séance du **Cinéma d'Été**, programmée le 4 juillet par la commission Jeunesse et Loisirs, aura lieu en plein air à l'école du Village. Les spectateurs assisteront à la projection d'un film d'animation : « **Khumba** ». Une seconde séance est prévue le 28 août toujours à l'école du Village (ou à la salle polyvalente selon le temps) et présentera un film récemment sorti au cinéma : « **Qu'est-ce qu'on a fait au bon dieu ?** ».

Nous vous rappelons que la **piscine des Roches de Condrieu** est ouverte tous les jours de 10h à 19h excepté le vendredi de 10h à 20h30.

Le Feu d'Artifice, offert chaque année par la municipalité pour le plaisir des petits et des grands, sera tiré le 13 juillet vers 23h au stade de Varambon. Le bal et la restauration rapide seront organisés par le Comité des Fêtes.

Cette année, nous avons la chance d'accueillir **Le Tour de France**. Même s'il ne fait que frôler notre commune, nous vous invitons à venir nombreux applaudir les coureurs. Rendez-vous donc le 18 juillet prochain. Nous en serons à la 13ème étape Saint Etienne/Chamrousse. Les coureurs arriveront de la D4 par le rond-point de Clonas jusqu'au carrefour de Varambon et prendront la montée, direction Auberives en passant par Clay. Bien sûr, cette portion de route sera fermée à partir de 10h45 (soyez prévoyant !) avec cependant quelques ouvertures partielles jusqu'au moment où la caravane du Tour arrivera. Il sera alors 11h25, le passage des coureurs est prévu vers 13h00. Nous en appelons à la vigilance de tous. Dès 11h15, il ne sera plus autorisé de franchir les barrières. Merci de tenir la main de vos enfants et de respecter scrupuleusement les mesures de sécurité.

Nous en parlons plus haut, **l'Accueil de Loisirs** de Saint-Claire du Rhône fonctionne toutes les vacances d'été, excepté les deux premières semaines d'août (du 4 au 17 août 2014). Le lieu de rendez-vous est à l'Ecole des Grouillères. L'accueil propose pour les 3/13 ans, un été « Pirates » ! Un thème différent est abordé chaque semaine : semaine du 7 au 11/07 : **A bas bord, A tri bord** : sortie bateau à roue à Saint Nazaire en Royans (inscriptions jusqu'au 27 juin), semaine du 14 au 18/07 : **Pirates des Caraïbes** : sortie au parc Piriplot (inscriptions jusqu'au 4 juillet), semaine du 21 au 25/07 : **Un pour Tous, Tous pour Un** : sortie accrobranche (inscriptions jusqu'au 11 juillet), semaine du 28 au 1er/08 : **Naufrage** : sortie à Peaugres (inscriptions jusqu'au 18 juillet), semaine du 18 au 22/08 : **La vie sur l'île** : sortie parc Miribel Jonage (inscriptions avant le 30 juillet), semaine du 25 au 29/08 : **Retour à la Civilisation** : sortie à Vienne en train (inscriptions jusqu'au 30 juillet).

Pour les enfants de 6/11 ans et les jeunes de 12 /17 ans, un séjour à la Chapelle d'Abondance est organisé du 21 au 25 juillet, avec au programme : piscine, escalade, tir à l'arc, veillée sarbacane, mountain laser, visite de La Chapelle et d'Yvoire. Les inscriptions se feront jusqu'au 4 juillet.



Il est aussi important de rappeler **d'élaguer les arbustes** débordant sur les trottoirs ou les propriétés voisines.

Nous mettons en avant le **plan canicule** en vous rappelant qu'il est vivement conseillé par fortes chaleurs de boire fréquemment... de l'eau ! Eviter de sortir aux heures les plus chaudes, se tenir au frais (volets fermés l'après-midi, ouverts la nuit et le matin !), signaler en mairie les personnes isolées qui pourraient avoir besoin d'aide (tél : 04.74.56.43.15). La plaquette d'information ci-contre vous sera distribuée dans vos boîtes aux lettres.

De plus, et comme toutes les années, le Syndicat d'Apiculture de l'Isère propose un dispositif : un numéro de téléphone unique pour une intervention rapide. Le régulateur du syndicat aura la charge de trouver un apiculteur local qui se chargera de la **recupération d'essaims d'abeilles domestiques**.

Pour joindre le régulateur de la commune, Monsieur R. Saint-Pierre vous pouvez composer le 06.12.86.12.48.



Il reste à souligner le geste de certains Saint Claireois, rue Jean Chatanay, qui se sont regroupés en collectif : « **Voisins Vigilants** ». Ils sont attentifs à la maison de leurs voisins pendant leur absence et informent la gendarmerie locale en cas d'incident. La municipalité a soutenu leur geste matériellement par l'installation d'une signalisation. C'est un exemple à renouveler dans notre commune !

L'association **Nouvelles Légendes** recrute des choristes hommes/femmes pour la rentrée de septembre, venez les rejoindre ! Pour tout renseignement : 06.22.90.41.63.

Une dernière information, dans le cadre de la communication, merci aux entreprises qui n'ont pas de vitrine commerciale, d'atelier de production ou de bâtiment industriel de bien vouloir, si elles le souhaitent, se faire connaître auprès de la Mairie afin de se faire répertorier dans notre fichier et se voir conviées à nos futures réunions ou rencontres inter-entreprises.

Et maintenant, place à l'opposition :

« Erratum : dans l'édition de juin 2014, à la place de « Monsieur le Maire nous a accordé un espace... », il était noté : « Suite à notre demande, M. le Maire nous a accordé un droit à l'expression... ».

Nous vous annonçons le rejet par le tribunal administratif du recours qui avait été déposé par notre équipe : « En l'absence de fraude ou d'atteinte au secret du vote, ces graves irrégularités sont demeurées sans influence sur la régularité du scrutin ». La demande de 3 000 euros au titre des frais exposés par la partie adverse a été déboutée ».

A bientôt pour une prochaine lettre
Le Maire, Olivier MERLIN